

LA VOIX DU QUARTIER

FEVRIER 2000

N°5

Editorial

Les projets c'est bien,
Leur financement c'est mieux !

De nos jours les difficultés financières ne permettent pas la complète réalisation de projets d'envergure seuls susceptibles de résoudre certains problèmes essentiels pour les Nîmois en général et pour les habitants de notre quartier en particulier.

Prenons deux exemples : le PDU et le PPCI,

➤ Le plan de déplacement urbain (PDU)

Nîmes comme toutes les grandes villes est asphyxiée par l'automobile et pas seulement dans le centre. Il suffit de parcourir la rue Vincent Faïta ou la route d'Uzès à certaines heures pour en être convaincu.

Seules les réalisations importantes, donc coûteuses, apporteraient la solution :

- implantation de parkings périphériques de grande capacité et gratuits
- aménagement de pistes cyclables et de larges trottoirs
- développement des transports en commun avec plus de lignes desservant une plus grande fréquence de passages, le prix du trajet moins onéreux.

➤ Le plan de protection contre les inondations (PPCI)

Le Cadereau d'Uzès connu pour ses crues subites, dont la plus dévastatrice en octobre 1988 est dans toutes les mémoires, est susceptible d'atteindre 400 mm d'eau alors que le PPCI ne prévoit que des bassins de retenue pour 120 mm.

C'est admettre dès le début l'insuffisance du plan de protection malgré l'imposant bassin de l'Oliveraie.

D'autre part la ville, à partir du « Van Dyck » ne sera pas protégée, la partie souterraine du Cadereau n'étant toujours pas améliorée, faute de financement.

Ces deux exemples montrent qu'une opération, faute de crédits, ne va pas jusqu'au bout de sa réalisation.

Elle n'apporte alors que quelques améliorations de courte durée, souvent illusoires.

Ne permettons pas que l'automobile continue à régner en maître dans nos rues, aux risques et périls des autres usagers de la voie publique.

Ne permettons pas que le ciel en colère, déversant des trombes d'eau, inonde tout sur son passage.

Ces projets existent. Il faut les financer **entièrement**.

Guy JUSTET.

APPEL A COTISATION (50 FRs)

ADHEREZ AU COMITE DE QUARTIER !

Prenez contact avec Marie-Hélène COUDERC

Au 04.66.26.89.94



1^{er} dimanche de
Printemps
nettoyons la
Garrigue !

Le 7 janvier, l'équipe municipale a présenté ses vœux

Sommaire :

➤ 2) Assemblée Générale

Composition du Bureau

La Commission d'Urbanisme

Sécurité routière

3) Serre Cavalier

Bruits de voisinage

4) Apprendre à vivre avec le risque

Médiabus

Club Amitié Gazelle

Club Entente Chalet Gazelle

Bulletin du Comité de Quartier de LA GAZELLE

6 Rue des LOISIRS – 30000 NÎMES

Assemblée Générale du 12 décembre 1999 :

L'Assemblée Générale du Comité ouverte aux habitants du quartier, s'est déroulée le 12 décembre en présence de Bernard FINIEL et Joseph ALCON, adjoints au maire et d'Alain JOURDAN conseiller général du canton. Après les rapports du président Mr JUSTET et de la trésorière Mme COUDERC, adoptés à l'unanimité, la parole est donnée à l'assistance.

Plan de protection contre les inondations, tout à l'égout, travaux de voirie, sécurité routière, desserte des transports en commun, aménagement du four à chaux, vétusté de l'école maternelle, désenclavement du quartier. Autant de questions posées aux élus qui prirent de nombreuses notes. A quand les réponses ?

Membres du BUREAU :

TRESORIERE
TRESORIERE ADJOINTE
SECRETAIRE
SECRETAIRE ADJOINT
DELEGUE HYDRAULIQUE
DELEGUE COMMISSION URBANISME
DELEGUE A L'ENSEIGNEMENT

PRESIDENT Mr Guy JUSTET
Mme COUDERC Marie-Hélène
Mme RINATO Maryse
Mme GREPIN Brigitte
Mr RINATO Armand
Mme QUIOT Anne-Marie
Mr CLEMENT Michel
Mr BLANC Pierre-Henri

LA COMMISSION D'URBANISME

La Commission d'Urbanisme du Comité de Quartier a repris ses travaux. Elle est renforcée par l'arrivée de nouveaux participants (Messieurs BLANC, LEVY et BRIGAUD). Monsieur CLEMENT en assure la responsabilité.

Les problèmes retenus sont les suivants :

- 1°) Aménagement du four à chaux : une nouvelle proposition apparaît, idée de construction d'une nouvelle école maternelle, avec grand parking.
- 2°) Construction de trottoirs le long de la route d'Uzès, ainsi que l'aménagement d'une piste cyclable. Ces sujets ont été abordés auprès de Mr JOURDAN, conseiller général.
- 3°) Le rond point dit de CALVAS est toujours à l'ordre du jour. Cet ouvrage permettrait de casser la vitesse des véhicules. Des entrevues avec les autorités militaires et les pouvoirs publics ont été programmées.
- 4°) Les points noirs concernant notre Cadereau (à savoir le bas de la rue de la Renaissance et vers l'immeuble le Van DYCK) seront abordés avec les services techniques de la mairie et le C.O.D.A.M.C.R.U.. (Comité de Défense et d'Aménagement du CadeReau d'Uzès).
- 5°) Une pétition, rassemblant une soixantaine de signatures concernant un raccordement au tout à l'égout, après le garage DUMAS, a été remise en mairie. La réponse a été négative pour l'instant, sauf si les riverains prenaient les travaux à leur charge.
- 6°) Une signalisation est à l'étude concernant la rue des 3 ponts.

Une proposition d'installation de panneaux clignotants sur la route d'Uzès a été soumise à nos élus.

Il nous paraît important de vous dire que nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer et discuter de vos éventuelles suggestions.

Michel CLEMENT.

SECURITE ROUTIERE

AIR-BAG : du nouveau

Une nouvelle sorte d'air-bag. A la demande de la Prévention Routière, un nouveau type d'air-bag conducteur devrait être monté, gratuitement, sur tous les véhicules.

La principale innovation de cette invention réside dans son déclencheur sélectif qui, selon qu'on est responsable ou non de l'accident, fait jaillir soit un air-bag habituel, soit une enclume entourée de barbelés électrifiés.

Il y a fort à parier que grâce à cette opération, nombre de nos citoyens vont se remettre en tête qu'une voiture peut être dangereuse.

Toujours plus : Quand on pense au côté astronomique des sommes dépensées en aménagements routiers, destinés au ralentissement des véhicules, alors qu'il suffirait de respecter les 50 km/h connus de tous, cela donne une notion de l'infiniment grand, ainsi que de la bêtise humaine !

Conduite à con pas niés : Tout fout l'camp ! A quel genre de conducteurs appartiendront les enfants du quartier ? Vu les exemples quotidiennement rencontrés aux alentours des écoles ; on peut imaginer : le **grilleur-de-feux**, le **je-me-gare-comme-un-chien-fait-son-étron**, le **je-tronçonne-les-virages**, le **je-ne-roule-je-pilote**, le **je-ne-colle-plus-je-soude**, ...

On ne peut même pas envisager un mieux, dû à la conduite accompagnée, puisque ce sont les parents qui accompagnent.

En ville jusqu'à sa porte : Savez-vous, habitants des Garrigues, Font Escalière, Blazin, ... que vous avez la chance de vivre dans une campagne à la ville, ne l'oubliez pas, ne dépassez plus les 50 km/h, ni devant chez vous, ni devant chez tous les autres.

Pierre BRIGAUD.

LE CENTRE DE GERONTHOLOGIE

« SERRE CAVALIER »

Dominant la ville avec une vue imprenable, jouxtant les quartiers de la GAZELLE et de Jean BOUIN, « SERRE CAVALIER » est une importante structure, dépendant du C.H.U. de Nîmes, affectée aux personnes âgées. Le bâtiment principal « l'Amandier » vient d'être entièrement rénové dans un esprit qui fait honneur à son administration. Ouvert aux habitants, il devient un lieu de rencontre privilégié intergénération.

Voyez plutôt :

- salon de coiffure, boutique, restauration, salon de thé
- bibliothèque en liaison avec le Carré d'Art
- salle audiovisuelle de 100 places, à la disposition des associations

le tout intégré dans un immense parc aménagé en « Arboretum » permettant des promenades non seulement aux personnes âgées mais aux enfants des écoles et à tous les amoureux de la nature.

Guy JUSTET.



De nombreux habitants de notre quartier se sentent concernés par les bruits de voisinage. En cas de conflit, il est bien évident que la parole et la négociation sont les premières règles à appliquer. C'est vraiment quand la discussion est bloquée ou que la mauvaise foi est évidente que l'on peut avoir recours à la justice. Il m'a semblé intéressant d'inclure dans notre journal le dernier arrêté relatif aux règles applicables dans l'ensemble des communes du Gard pour la lutte contre les bruits de voisinage.

Il s'agit de l'arrêté N° 99/1569 du 22 juin 1999, signé par le Préfet GAUDIN, remplaçant celui du 3 décembre 1992.

Nous lisons au Titre III : bruits émis dans les lieux d'habitation, article 8, 9.1. et 9.4. :

➤ **Article 8 : dispositions générales applicables aux lieux d'habitation :**

Les occupants et les utilisateurs des locaux privés, d'habitations, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, de leurs animaux domestiques, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, ils doivent adapter leur comportement à l'environnement et à l'état des locaux en ce qui concerne l'isolation phonique, et notamment :

- régler le volume sonore de leurs appareils producteurs de sons, de façon à ce que leur fonctionnement ne soit pas perceptible dans les logements des voisins.
- veiller à ce que les bruits de pas, les chutes d'objet, les déplacements de mobiliers ne puissent être perçus par les voisins, ou à réduire autant que possible leur impact, notamment en installant des dispositifs isolants au point de contact des meubles, ou en faisant placer des revêtements isolants sur le sol des planchers des étages.
- veiller à ce que leur comportement et celui de leurs animaux ne soient pas une source de trouble de voisinage.
- utiliser si nécessaire les appareils les moins bruyants disponibles sur le marché, les entretenir pour maintenir leur performance initiale, et éviter d'utiliser des appareils électroménagers bruyants entre 22 h et 7 h.
- ne pas utiliser, pour des travaux de bricolage et de jardinage, des appareils à moteur en dehors des horaires suivants :
 - de 8 h 30 à 19 h 30, les jours ouvrables
 - de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les samedis
- de 10 h à 12 h, les dimanches et jours fériés.

➤ **Article 9 : dispositions particulières à des activités pratiquées dans les lieux d'habitation :**

9.1 Aboiements

Les propriétaires de chiens et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. L'usage de dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, de jour comme de nuit, pourra être prescrit par le maire.

9.4 Chantiers

Les travaux bruyants sont interdits :

- tous les jours ouvrables de 20 h à 6 h 30
- toute la journée des dimanches et jours fériés

Cet arrêté s'appuie sur le code général des collectivités territoriales, le code de la santé publique, le code du travail et le code pénal, sans oublier les décrets et circulaires interministériels.

Pour améliorer la qualité de notre vie et éviter les conflits avec les voisins, il est peut-être bon de connaître ces règles de bonne conduite et de s'efforcer de les appliquer.



Freddy COUDERC.

APPRENDRE A VIVRE AVEC LE RISQUE

Les intempéries de ces derniers mois, inondations dans l'Aude et sa région, tempêtes qui ont endeuillé cette fin de siècle, un peu partout en France, nous rappellent que la nature est imprévisible. La météorologie n'est pas une science exacte : une marge d'imprécision est inévitable. C'est pourquoi il est de la plus haute importance de conserver en mémoire les expériences du passé.

Dans notre quartier, les risques majeurs sont de trois ordres : transports de produits dangereux, inondations et incendies.

En matière de transports et d'incendies, les règlements peuvent permettre de limiter les risques...s'ils sont appliqués bien sûr !

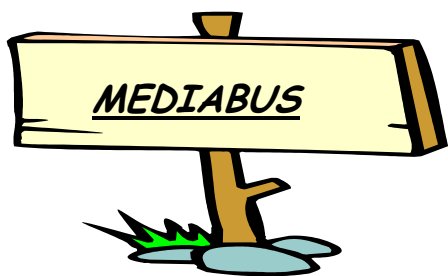
Sur le plan des inondations, le risque est plus difficile à gérer. La ville de Nîmes a choisi un Plan de Protection Contre les Inondations (P.P.C.I.) de type quarantenal, soit une référence pluviométrique de 120 mm d'eau. Rappelons que le 3 octobre 1988, ce chiffre s'élevait à 400 mm !

Ce plan nous semble insuffisant. Les bassins de retenue récemment construits nous paraissent plus fiables que les projets initiaux. Néanmoins, nous nous interrogeons sur leur devenir. Seront-ils mieux entretenus que la voirie ? Sinon, à terme, ne risquent-ils pas de présenter un danger ? De plus, ils ne dispensent pas de canaliser les écoulements urbains et de redessiner les Cadereaux en ville (en surface ou en souterrain). Dans toutes leurs décisions concernant la voirie, l'urbanisme, les permis de construire, etc... les pouvoirs publics doivent prendre en compte les phénomènes climatiques. Il y va de leur responsabilité et de la sécurité des citoyens. Devant toutes ces catastrophes, nous pouvons aussi nous interroger sur l'indemnisation des sinistrés. Des scientifiques, tel Philippe MASURE, expert au bureau des recherches géologiques et minières déclarait : « nous dépensons trop pour indemniser et pas assez pour prévenir. » Cela mérite réflexion !

Rappelons notre position en quelques mots : le recalibrage des Cadereaux de Nîmes en fonction des crues de forte intensité nous paraît primordial. Nous pensons que les bassins récents ont été construits avec sérieux, mais nous émettons toujours des réserves sur leur utilité. Quant à leur entretien, au fil des années, il est évident que la plus grande vigilance s'imposera !

LE C.O.D.A.M.C.R.U.

Anne-Marie QUIOT – Présidente.



Les usagers du Médiabus urbain ont émis le souhait que soit matérialisée par un panneau la permanence hebdomadaire de 15h à 17h, tous les jeudis, au carrefour Trois-Ponts/Rte d'Uzès.

« Club Amitié de la Gazelle »
6 rue des Loisirs - 30000 NÎMES



LE CLUB GRANDIT

Le club de football Entente Chalet Gazelle fit ses débuts pour la saison 98/99. Trois équipes évoluent dans ce club :

- les moins de 13 ans
- les benjamins à 9 joueurs
- les benjamins à 7 joueurs

En 1998, il n'y avait qu'une seule équipe, celle à 9 joueurs. Celle-ci n'était pas en très bonne position, mais depuis la saison 1999/2000 elle est 2^{ème} du championnat avec 11 victoires, 1 match nul et 1 défaite.

Quel plaisir de pouvoir pratiquer son sport favori dans son quartier, et avec des dirigeants aussi sympa !

Rémi GREPIN (11ans)

Ce club comprend plus de 100 adhérents.

Il est ouvert le mardi et le jeudi de 14h 30 à 19h.

Jeux de société : belote, Rumikub, Scrabble, dames.

Sortie d'une journée, une fois par mois.

Visites diverses et repas soignés au restaurant.

Goûter tous les jeudis (pâtisseries, café, thé, chocolat)

Tous les mois soit :

- concours (belote, Rumikub) avec cadeaux
- loto interne pour les adhérents

Aux beaux jours, grillades et soirées de chants.

Repas de fin d'année au mois de mai, avec animations.

Mme BARON Paulette

